

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

3^e CONCOURS

SESSION 2025

ÉPREUVE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 45 minutes

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend 2 pages, y compris celle-ci

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (5 points)

Vous répondrez aux questions suivantes sur le Conseil municipal :
Quel est le nombre minimum de réunions organisées dans une année ?
Qui siège ? Qui préside ?
Comment sont prises les décisions ?
Quels types d'actes sont délivrés et de quelle manière ?

Question 2 (5 points)

Comment favoriser la citoyenneté chez les enfants et les jeunes par des méthodes de démocratie participative ?

Question 3 (3 points)

Expliquez le principe de continuité du service public. Illustrez votre réponse d'un exemple précis.

Question 4 (3 points)

Citez deux principes de base de la réglementation du temps de travail applicable aux agents des collectivités territoriales.

Question 5 (2 points)

Expliquez le principe de laïcité.

Question 6 (2 points)

Expliquez le devoir de réserve.